



Paris, le 5 février 2019

## **L'intersyndicale CFTD – CGT - FO - SUD – SUPAP aux agents de la Ville de Paris :**

- ✓ Après le gel du point d'indice pour 2019 (En plus des 6 années de gel entre 2010 et 2016).
- ✓ Après la suppression de l'avancement au temps minimum.
- ✓ Après la hausse de la CSG.
- ✓ Après le refus de la prime exceptionnelle, dite « prime Macron »
- ✓

La Ville de Paris :

- ✓ refuse encore le 100% pour les avancements de grade ;
- ✓ propose des taux insuffisants pour les agents de catégorie C ;
- ✓ gèle les taux de promotion des agents de catégorie B et A.

Les ratios de promotion (RPP) proposés pour la période 2019-2020 sont une nouvelle attaque sur l'évolution de carrière et le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Trop peu d'agents pourront bénéficier d'un avancement de grade. Alors que la fonction publique française est une administration, où chaque fonctionnaire doit pouvoir y dérouler une carrière complète.

### **Le 100% seule proposition acceptable**

Tous les agents réunissant les conditions doivent être promus et dérouler une carrière complète. Seul le 100% le permet.

A l'heure où l'on voit l'austérité s'imposer partout, la Ville de Paris, plus grande et plus riche des collectivités du pays en a les moyens.

La Maire de PARIS doit desserrer son étau budgétaire, en passant d'une gestion comptable à une gestion humaine qui permette à tous un déroulement de carrière normal.

**Soutenez l'intersyndicale CFTD – CGT - FO - SUD – SUPAP**

